

« Les maisons de retour n'ont jamais eu les moyens »

LE CONTEXTE

- Une famille serbe en voie d'expulsion avait fui, la semaine passée, la maison de retour de Sint-Gillis-Waes, en Flandre orientale, après avoir été enfermée depuis le 14 août au centre fermé de Steenokkerzeel, où elle avait passé le maximum de 4 semaines autorisé par arrêté royal.

- Les cinq membres de la famille Breischa ont été repris, annonçait vendredi le secrétaire d'État à l'Asile, Theo Francken, qui rêve de la création d'un nouveau centre fermé « de crise » pour les migrants en transit. (voir page 5)

- Cette famille serbe, Francken entendait la renvoyer au 127bis, pour un nouveau délai de 28 jours. Pas question d'enfermer une nouvelle fois cette famille à Steenokkerzeel lui rétorquait aussitôt le cdH, qui proposait le port du bracelet électronique (par les parents) en maison ouverte pour éviter une nouvelle fuite. Une « alternative crédible » selon les humanistes. ■

Alternatives à la détention d'enfants, les maisons de retour sont sous-financées. Le directeur du JRS, seule ONG qui les visite, tire la sonnette d'alarme.

• Caroline FIXELLES

Baudouin Van Overstraeten, directeur du JRS Belgium (Je-suis-refugee-service), ne donne pas souvent d'interviews. Mais aujourd'hui, il sort du bois. Tout d'abord, parce qu'on l'y a invité. La Chambre lui a demandé

un avis sur une proposition PS visant à interdire la détention d'enfants dans un contexte migratoire. Et puis, « *parce qu'il faut que ça change. Il faut réveiller les partis politiques* ».

Dans sa note, le JRS tire le bilan de 10 ans de présence en maisons de retour. Le JRS est la seule

ONG qui les visite régulièrement. Mises en place en 2008 comme alternatives à la détention d'enfants, ces maisons de retour sont un échec pour le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration : trop de familles s'en échappent avant d'être expulsées. En août dernier, des unités fermées voyaient alors le

jour à Steenokkerzeel.

« En dix ans, les maisons de retour n'ont jamais reçu les moyens de leurs ambitions. »

Des enfants en rade

Directeur du JRS depuis six ans, l'avocat de formation réagit : « Ça ne marche pas car on n'a jamais investi ! En dix ans, les maisons de retour n'ont jamais reçu les moyens de leurs ambitions, la possibilité de fonctionner comme outil de prise en compte de l'intérêt de l'enfant. » Absence de plaines de jeux, de jouets, d'éducateurs, les enfants sont en

rade. « On a vu cet ado qui ne pouvait pas aller à l'école tourner comme un lion en cage et retourner sa violence contre sa maman. » Car pour certaines maisons de retour, impossible d'accéder facilement à une école.

« Or, chaque fois que nous faisons des propositions, on nous dit qu'il n'y a pas de budget. Que d'énergie par exemple pour obtenir une simple connexion wi-fi dans les maisons ! » Des budgets qui ne cessent par ailleurs de diminuer : en 2017, 299 000 € ont été alloués aux maisons de retour contre 347 000 € en 2015.

Pire, dit le directeur, on met les moyens en bout de chaîne, dans les centres fermés, et non dans les alternatives qui sont censées prévenir leur usage : « C'est paradoxal.

Les nouvelles unités fermées bénéficient d'une infrastructure de qualité, d'encadrement, etc. Les alternatives à la détention sont théoriques... »

Pour Baudouin Van Overstraeten, l'enfermement d'enfants est inconcevable. Mais les maisons de retour sont-elles la solution ? « Dans l'attente d'une vraie politique migratoire, c'est moins pire. »

Mais il faut pour cela rompre l'isolement de la maison de retour. « En Belgique depuis des années, ces familles ont développé une vie sociale, les enfants sont scolarisés, les parents ont un travail en noir. Du jour au lendemain, elles sont coupées de tout. Et trop souvent, les familles sont placées dans l'autre région linguistique... »

La rupture est brutale : « Quand une famille est réveillée à 5 h par des

« Quand une famille est réveillée à 5 h du matin par des policiers, qu'elle est emmenée en camionnette : c'est indélébile. »

policiers, emmenée dans une camionnette : c'est indélébile. Les enfants ont peur, ne dorment plus. Arrêtés, les parents perdent la face devant leurs enfants, incapables de les protéger. La cohésion familiale est menacée. »

La confiance

Le stress est énorme, ce qui rend le dialogue compliqué. Certaines familles s'échappent. Non par manque de collaboration mais par manque de perspectives. Pour celles qui restent, la méfiance s'installe envers les coaches travaillant pour l'Office des étrangers.

Ils ne sont d'ailleurs pas assez nombreux pour offrir l'accompagnement nécessaire, pointe Bau-

douin Van Overstraeten. « Ils sont là pour mettre en œuvre la décision de retour. Ils n'ont pas le temps de se préoccuper d'un projet de réinsertion. Pour l'Office des étrangers, au plus vite au mieux. Il faut donner un signal : on renvoie. Mais ce renvoi n'est pas durable. Ces familles sont souvent de retour après quelques semaines. »

Le directeur cite des projets en Pologne, en Bulgarie qui font état d'un taux d'évasion de 3 % (35 % en Belgique) : « Ils veulent travailler en confiance, maintiennent la famille dans son milieu, essaient qu'elle participe à trouver une solution durable à son problème migratoire – pour qu'elle ne soit plus sur la défensive, à tenter d'éviter l'inévitable. »

Et d'ajouter : « On veut renvoyer en Serbie 4 enfants nés en Belgique, qui ne connaissent pas le Serbe, qui vont arriver dans un pays où les Roms sont à ce point discriminés qu'ils n'ont pas accès à l'école. Où est le sens ? »

Baudouin Van Overstraeten appelle à un autre paradigme migratoire. « Il faut quitter cette lubie de l'Europe forteresse, en faisant croire aux gens que grâce à telle politique, on évitera d'être envahis par une horde de migrants. On n'a jamais arrêté la migration et on ne l'arrêtera pas. Il serait intelligent de penser un autre modèle de mobilité internationale et de considérer que l'asile ne doit pas être la seule voie d'entrée légale. » ■

« Dès le départ, travailler sur l'échec »

« **A**ucune politique alternative à l'enfermement des familles avec enfants n'est à ce jour développée en Belgique », conclut le JRS Belgium dans sa note, en livrant ses recommandations pour « permettre une interdiction absolue d'enfermer des enfants ». Pour l'organisation, un élément essentiel est le maintien de la famille dans son système social (logement, écoles,...) qu'à son départ. « Le recours aux réseaux de proximité est un soutien indispensable pour une famille déboussolée par la perspective d'un retour non consenti. »

Ensuite, la mise en place d'un double accompagnement pour ces familles dès leur arrivée sur le territoire. L'un délivré par un agent de l'Office des étrangers qui gère les procédures. L'autre, par un agent indépendant qui se

charge du suivi social. « Et ces deux personnes, depuis le premier jour, travaillent sur la double voie : celle où un droit de séjour est accordé et celle d'une injonction de retour, dit Baudouin Van Overstraeten. Pour éviter d'arriver à un moment où la décision négative tombe, doit être exécutée dans les 30 jours, alors que la famille n'a pas fait le deuil de son trajet migratoire. »

Si on ne prend pas en considération les facteurs temps et deuil, on ne peut pas avoir de collaboration des familles dans leur trajet de retour, assure le JRS qui estime que le retour durable est alors impossible. « Et cela ne se construit pas en quelques semaines... » Or, les délais sont comptés en maisons de retour et le stress engendré n'aide pas.

L'organisation plaide pour une

évaluation indépendante et qualitative des maisons de retour. « On a beaucoup écrit sur le taux d'évasion et la prétendue inefficacité des maisons de retour. Surprenant dès lors qu'il n'y a jamais eu d'évaluation externe. On n'a jamais comparé les moyens investis et les résultats obtenus. » Le JRS dénonce enfin l'absence de screening de vulnérabilité : « On rencontre en maisons de retour trop d'enfants qui souffrent d'un lourd handicap et qui n'y ont pas leur place ».

« Les maisons de retour peuvent devenir des alternatives effectives à la détention, même si les restrictions de liberté et leur isolement géographique rendent les choses compliquées, termine le JRS. Mais à défaut d'autre projet, il faut ouvrir ces maisons sur le monde extérieur et prévoir un investissement digne de leur enjeu. » ■ **Ca.f.**

REPÈRES

Maisons de retour ? En 2008, la Belgique, condamnée en raison de la détention d'enfants en centres fermés, met en place des maisons de retour, en guise d'alternatives.
Pour qui ? Pour des familles qui demandent l'asile à la frontière (50 %). « Une discrimination injustifiable, selon Baudouin Van Overstraeten du JRS. Au lieu d'être envoyées en centre ouvert comme les autres familles qui demandent l'asile sur le territoire, elles doivent passer leur procédure d'asile dans un isolement et dans un manque d'accompagnement. » L'autre profil : « Des familles en séjour irrégulier, qui ont reçu un ou plusieurs ordres de quitter le territoire sans y donner suite. Souvent, ces familles sont en Belgique depuis des années et ont connu des phases de séjour régulier. Monsieur avait

un visa d'étudiant, le visa a expiré et n'a pas été renouvelé. La famille se retrouve pour une raison ou une autre sous les radars. » Elle est arrêtée, emmenée en maison de retour en attendant son éloignement forcé. Les nationalités de ces familles sont diverses.

Où ? Il y a 5 sites (Tubize, Tielt, Zult, Beauvechain et Sint-Gillis-Waes), avec chacun 6 à 7 maisons de retour. Environ 200 familles y

résident par an. Durée maximale d'incarcération ? Quatre mois.

Détention ? Si les familles ont plus de liberté de mouvement qu'en centre fermé - tant qu'un adulte reste à la maison, les autres peuvent la quitter - juridiquement, les familles sont détenues.

Accompagnement ? Chaque maison de retour est gérée par deux coaches de l'Office des

étrangers qui s'occupent de la procédure de retour. Le JRS Belgium (Jesuit Refugee Service) est la seule organisation qui les visite régulièrement. « Notre travail ? De l'écoute, du soutien individuel et répondre aux besoins des familles (contact avec l'avocat, la famille,...) ».

Quel stade ? La maison de retour est désormais l'étape juste avant le centre fermé. « C'est un système de cascade. Une famille reçoit un ordre de quitter le territoire. D'abord, on lui propose un accompagnement à domicile (faiblement utilisé). Si cela n'a pas suffi ou réussi, elle est envoyée en maison de retour. Et si elle ne collabore pas - qu'entend-on par ne pas collaborer ? S'évader ? - elle peut être envoyée dans ce que l'arrêté nomme des "maisons familiales" (NDLR : le nouveau centre fermé pour familles avec enfants). »